

## **Augmentation loyer HLM pour 2017**

Par krabi, le 11/01/2017 à 07:11

Bonjour,

Je vis dans un appartement de type HLM et le loyer a augmenté de 2% en 2017. Je voudrais savoir si cette augmentation est légale ? Comment les loyers sont-ils encadrés ? Puis-je contester cette augmentation et comment ?

Merci

Par morobar, le 11/01/2017 à 10:39

Bjr,

S'agit-il du seul loyer, ou des charges.

L'évolution n'est pas encadrée de la même façon.

Par krabi, le 11/01/2017 à 12:53

Bonjour, Il s'agit du seul loyer. Merci :)

Par morobar, le 12/01/2017 à 10:09

Alors le loyer ne peut varier autrement qu'avec l'indice IRL du 3eme trimestre de chaque année.

Vous devez comparer l'indice 3eme trimestre 2015 avec celui de 2016 pour connaître la variation du loyer.

## Par Lag0, le 12/01/2017 à 11:04

Bonjour,

Il faut voir également s'il n'est pas question d'un sur-loyer...

## Par krabi, le 12/01/2017 à 12:15

Bonjour, a combien cet indice IRL doit s'élever pour 2017 ? Un sur-loyer est-il légal ? Merci encore :)

## Par morobar, le 12/01/2017 à 17:34

Bonsoir,

[citation]Bonjour, a combien cet indice IRL doit s'élever pour 2017 [/citation]

L'indice est calculé par l'INSEE tous les trimestres, comme je l'ai écrit.

Vous le trouverez facilement sur le net.

[citation]Un sur-loyer est-il légal [/citation]

C'est de ne pas le pratiquer qui est illégal.